

L'évolution du mode de rémunération des Courtiers d'Assurances en France

De longue date la question ne se posait pas, les courtiers d'assurances percevaient une commission calculée sur la prime et versée par les compagnies d'assurances. Rémunération souvent inconnue de l'assuré. Mais à l'automne 2004, de l'autre côté de l'Atlantique, le procureur de l'état de New York de l'époque, M. Spitzer, a remis en cause les fondements même du modèle de distribution de l'assurance, voire des pratiques de réassurances financières pourtant admises comme « normales ». Il a attaqué une pratique, qui n'est pas à proprement parlée illégale : « les surcommissions ». À ce moment a été étalée au grand jour le fait que des courtiers pouvaient percevoir des commissions supplémentaires de certaines compagnies en fonction des affaires réalisées.

Ne revenons pas sur cette affaire ancienne.

Mais depuis, les assurés, les compagnies et les intermédiaires s'interrogent sur la forme que doit prendre la rémunération des courtiers d'assurances.

En 2010, quel est le point de vue de la profession ?

Nous avons mené une enquête et les résultats sont, parfois, inattendus.

L'enquête a été menée du 11 au 25 janvier, elle a été proposée aux abonnés à RiskAssur-hebdo (donc un public professionnel du secteur des Risques et des Assurances).

431 personnes ont répondu, et après élimination des questionnaires incomplets, nous avons retenu 424 réponses. Le questionnaire était pour partie basé sur des questions fermées et de multiples questions ouvertes qui ont donné lieu à de nombreux commentaires.

Les réponses viennent en majorité des hommes (82%). Concernant la classe d'âge les deux classes les plus représentatives sont les 46 à 55 ans (35%), puis les 36 à 45 ans (30%).

Enfin, 58% des personnes ayant répondu au sondage sont Courtiers d'Assurances.

Le découpage de l'étude est, principalement en 3 parties, le point de vue de l'ensemble des professionnels, puis des « non-courtiers » et enfin des « Courtiers ».

Dans chacune des parties sont étudiées :

- l'existence des deux modes de rémunérations (Commissions et Honoraires) et ce qu'en pense les professionnels.
- Qui doit rémunérer les Courtiers ? (Non pas dans la situation actuelle, mais ce qui serait souhaitable)
- Rémunération des Courtiers et communication (les courtiers doivent-ils communiquer à leurs clients les rémunérations perçues sur leurs contrats, aux compagnies les rémunérations perçues sur les contrats qu'ils apportent ? Il ne s'agit pas d'examiner la situation actuelle mais la situation attendue).
- Evolution du métier de Courtier d'Assurances

Une quatrième partie propose une comparaison entre les trois groupes.

ISBN : 2-9166-7320-2



Prix : 130 €

Illustration couverture

Fotolia © Aleksandar Videnovic

Dépôt légal : février 2010